

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Ces règles de fonctionnement s'appliquent au « Collectif BAMP ! » et à son blog

1° Fonctions au sein du « Collectif BAMP ! ».....	1
2 ° Bureau collégial du « Collectif BAMP ! »	2
3 ° Devenir membre du bureau collégial du Collectif BAMP !.....	3
4 ° Prises de décisions collectives	3
5 ° Modification des pages et des articles	4
6 ° Rôles des membres du collectif	4
7° Comment devenir membre du collectif BAMP ! :.....	5
8° Anonymat et confidentialité	5
9° Publications d'articles.....	5
10 ° Règles de rédaction.....	6
11° Gestion des commentaires	6
12° Modification des règles de fonctionnement.....	6

1° Fonctions au sein du « Collectif BAMP ! »

Le « Collectif BAMP ! » est organisé par un bureau collégial. Les personnes qui gèrent le fonctionnement du collectif et du blog, font obligatoirement parties du bureau. Plusieurs fonctions sont possibles pour faire fonctionner le blog. Ces fonctions doivent être occupées par les membres du bureau pour certaines (administrateur, éditeur, auteur) et par les membres du collectifs pour d'autres (contributeur, auteur). L'attribution de ces fonctions peut être modifiée sur décision d'au moins trois membres du bureau.

- Administrateur :

- Cette fonction permet de gérer le blog dans son ensemble (mise en forme, suppression du blog, création et modification de tous les articles, création et modification de pages, gestion/modération des commentaires, etc.).
- Maximum trois administrateurs, pour que le blog et son esprit restent cohérents.
- Fonction qui doit être occupée par quelqu'un qui connaît un minimum le fonctionnement informatique d'un blog.

- Les administrateurs peuvent décider d'attribuer, temporairement, cette fonction à un autre membre du bureau. Pour couvrir un temps d'absence et/ou par nécessité technique.
- Les administrateurs gèrent les fonctions dévolues aux autres membres, via les invitations envoyés aux membres.

- Éditeur :

- Cette fonction permet de créer et modifier des pages et des articles, qu'ils aient été écrits par l'éditeur ou non, et de gérer/modérer les commentaires.
- Il faut faire partie non seulement du « Collectif BAMP ! », mais également du bureau BAMP

- Auteur :

- Cette fonction permet de créer des articles et de modifier uniquement ceux que cet auteur a créés. Un auteur ne peut pas modifier les pages.
- Il faut avoir été invité à devenir auteur par le bureau après proposition de plusieurs articles

- Contributeur :

- Cette fonction permet de créer des articles mais pas de les publier.
- Les articles doivent d'abord être validés par une administratrice et/ou un éditeur disposant d'une délégation expresse des administratrices sur une thématique particulière.

2 °Bureau collégial du « Collectif BAMP ! »

Pour animer le collectif, un bureau est constitué de 9 personnes. Ces personnes peuvent remplir la fonction d'Administrateur, d'Éditeur ou d'Auteur sur le blog.

Elles doivent surtout prendre en charge, une ou plusieurs responsabilités pour le fonctionnement du blog et du collectif, par exemple (gestion des mails reçus, gestions des articles, ou d'un thème d'article, gestion du thème juridique, gestion de la communication extérieure, gestion du fonctionnement technique du blog, etc.).

3 ° Devenir membre du bureau collégial du Collectif BAMP !

Il faut exprimer sa volonté d'adhérer aux valeurs du « Collectif BAMP ! » : militantisme, respect mutuel, bonne humeur, volonté de parler de l'infertilité et de l'AMP en dehors du cercle des initiés, etc. Les membres du bureau en poste, donnent leur aval pour qu'une nouvelle personne puisse devenir membre du bureau.

4 ° Prises de décisions collectives

Pour les grandes décisions relatives à la représentation collective, à l'idéologie, aux orientations éthiques, il faut que les deux tiers des membres du bureau soient d'accord.

Pour la validation des décisions courante par les membres du bureau, un délai de 7 jours maximum est laissé pour la lecture et la réflexion. Les réponses de validation sont à donner dans les commentaires des articles concernés sur le blog bureau.

S'il n'y a pas de réponse de l'ensemble des membres du bureau, dans le délai de 7 jours, nous considérons que la validation est acquise.

Si un des membres du bureau n'est pas disponible sur une période donnée, il faut absolument l'indiquer aux autres membres du bureau, pour ne pas bloquer le fonctionnement.

Les membres du collectif sont consultés sur la mise en place de certaines actions et décisions relatives au fonctionnement courant du collectif et au positionnement à adopter en fonction de l'actualité. Soit sous forme de vote, soit sous forme d'avis à recueillir sur telle ou telle question, via le blog et/ou les mails individuels.

5 ° Modification des pages et des articles

Les fonctions d'administrateur et d'éditeur permettent de créer et de modifier les écrits (pages et articles) des autres intervenants. Nous demandons donc aux personnes qui occupent ces fonctions de ne pas modifier les écrits des autres membres du collectif, à moins d'avoir obtenu leur accord.

Les modifications sur la forme (correction des fautes de frappe par exemple) se réalisent sans obtenir l'accord en amont de l'auteur.

Les modifications importantes doivent être indiquées sur le blog du bureau.

6 ° Rôles des membres du collectif

Les membres du bureau collégial (9), membres actifs (illimités), et membres ami-e-s de la cause (illimités), ont comme rôles au sein du Collectif BAMP de :

- Diffuser le plus largement possible l'information de l'existence du collectif et du blog, notamment via un lien vers les blogs individuels pour celles et ceux qui en ont un (tout comme le blog du « Collectif BAMP ! » renvoie vers ces mêmes blogs). Ainsi que sur les réseaux sociaux auxquels vous participez.
- Participer aux actions extérieures mises en œuvre par le « Collectif BAMP ! » et communiquer sur ces actions.
- Soutenir la cause du « Collectif BAMP ! »
- Pour les membres du bureau BAMP : participer au fonctionnement et à l'organisation fonctionnelle, idéologique du blog et du collectif.
- Contribuer au fonctionnement du blog sur les différents sujets abordés par le collectif, soit comme :

- LECTEUR, qui peut alimenter le débat par ses commentaires, ses propositions.

- CONTRIBUTEUR, AUTEUR, ÉDITEUR, qui peut faire des propositions d'actions, d'articles sur tous les sujets relatifs à l'infertilité et à l'A.M.P.

7° Comment devenir membre du collectif BAMP ! :

Envoyez-nous un mail à collectifbamp@orange.fr

Dites-nous (succinctement) ce qui vous motive à devenir membre BAMP et quel rôle vous souhaitez avoir dans ce collectif, quelles compétences vous souhaitez mettre à son service.

Vous pouvez aussi laisser un commentaire sur la page « NOUS REJOINDRE », indiquant votre volonté de participer au collectif BAMP.

8° Anonymat et confidentialité

Un des objectifs du « Collectif BAMP ! » est de parler de l'infertilité au grand jour, mais cette démarche n'est pas forcément évidente pour des raisons personnelles. Votre participation au blog du « Collectif BAMP ! », peut donc être faite soit sous un pseudo, soit sous votre nom et prénom. C'est vous qui décidez.

Les informations personnelles et privées que vous pouvez nous transmettre (adresse mail, nom et prénom, numéro de téléphone) ne sont transmises à personne, sauf à votre demande écrite (pour communiquer entre membres du collectif par exemple).

9° Publications d'articles

Les membres du bureau BAMP, se réservent le droit de ne pas publier et/ou de supprimer les articles allant à l'encontre du projet BAMP, de son idéologie.

Les membres du bureau BAMP peuvent demander des précisions, des corrections aux contributeurs qui souhaitent publier un article.

Les articles des contributeurs, sont mis en ligne par un administrateur dans le cadre de la planification des publications sur le blog.

Pas plus d'une publication par jour, pour permettre une meilleure lisibilité des différents articles. L'actualité urgente n'entrant pas dans cette restriction.

10 ° Règles de rédaction

Vous devez signer les articles que vous écrivez.

Vous devez citer les sources (auteur, site, date) si vous faites référence à un article écrit par quelqu'un d'autre. Il est important aussi d'inclure dans le texte, le lien vers le site sur lequel vous avez trouvé l'article.

Dans ce cas, il est important aussi d'apporter une VALEUR AJOUTEE BAMP, c'est-à-dire votre analyse ou votre point de vue personnel, sur le sujet abordé dans l'article cité et/ou présenté.

11° Gestion des commentaires

Les membres du bureau BAMP se réservent le droit de supprimer les commentaires insultants, diffamants, non conformes au projet BAMP, ou considérés comme indésirables.

Les commentaires entrant clairement dans la catégorie 'spams' pourront être supprimés sans concertation. Tout autre commentaire ne pourra être supprimé que sur décision d'au moins deux membres du bureau.

12° Modification des règles de fonctionnement

Ces règles de fonctionnement peuvent être amenées à être modifiées, sur décision de l'ensemble des membres du bureau BAMP.

Fait, le 20 juillet 2013

Le bureau collégial du collectif BAMP !